



HAL
open science

Les deux faces – objective/subjective – de la mobilité sociale

Marie Duru-Bellat, Annick Kieffer

► **To cite this version:**

Marie Duru-Bellat, Annick Kieffer. Les deux faces – objective/subjective – de la mobilité sociale. Sociologie du Travail, 2006, 48 (4), pp.455-473. 10.1016/j.soctra.2006.08.001 . halshs-00135412

HAL Id: halshs-00135412

<https://shs.hal.science/halshs-00135412v1>

Submitted on 24 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les deux faces – objective/subjective – de la mobilité sociale

The two facets -objective/subjective- of social mobility

Marie Duru-Bellat^a, Annick Kieffer^{b,*}

^a Université de Bourgogne et IREDU-CNRS, BP 26513, 21065 Dijon, France

^b LASMAS-CNRS, 59-61 rue Pouchet, 75849 Paris cedex 17, France

* Auteur correspondant.

Adresses e-mail : marie.duru-bellat@wanadoo.fr (M. Duru-Bellat), kieffer@iresco.fr (A. Kieffer).

Paru dans <i>Sociologie du travail</i> , 48 (2006), 455–473

Résumé

Cet article explore la relation entre la mobilité sociale objective, mesurée traditionnellement par les tables de mobilité établies par les sociologues, et les sentiments de mobilité, soit la manière dont les individus perçoivent, expliquent et jugent leur trajectoire sociale. Cette mobilité subjective est d'abord évaluée statistiquement à partir d'une question de l'enquête « Formation qualification professionnelle » de l'Insee. Cela permet de rapprocher les deux approches de la mobilité et de mesurer la fréquence, importante, des écarts. La mobilité subjective est ensuite saisie qualitativement, à partir d'entretiens réalisés avec des répondants à la même enquête. Cette démarche permet de mieux comprendre et renseigner les écarts, et de mieux cerner le faisceau de paramètres pris en compte par les individus pour juger leur mobilité. Au-delà, l'article pointe un certain nombre de limites tant méthodologiques que conceptuelles auxquelles se heurtent les enquêtes statistiques classiques dans le champ de la mobilité sociale.

Abstract

How does objective social mobility, traditionally measured with tables of mobility drawn up by sociologists, relate to feelings about mobility, i.e., how individuals perceive, explain and appraise their social trajectory? Using a question from a survey (Insee's Formation, qualification professionnelle), subjective mobility was statistically evaluated so as to bring the two approaches to mobility together and measure the (considerable) frequency of deviations. Subjective mobility was then analyzed qualitatively on the basis of interviews conducted with respondents in the same survey. This helps us account for deviations and identify the bundle of parameters that people use to assess their own mobility. Certain limits, both methodological and conceptual, are pointed out that classical statistical surveys encounter in dealing with mobility.

Mots clés : Mobilité sociale ; Sentiment de mobilité ; Ascension ; Déclassement ; Destinées ; France

Keywords: Social mobility; Ascending/descending mobility; Subjective perceptions of mobility; Individual trajectories; France

Dans une société où les places sont inégales, la question de savoir comment elles sont allouées est évidemment cruciale. C'est particulièrement le cas dans les sociétés démocratiques, où les individus, égaux en droit, sont censés y prétendre sur la seule base de leurs mérites personnels. Une façon de tester l'effectivité de ce principe est de se référer au paradigme d'une mobilité parfaite où les places seraient entièrement redistribuées d'une génération à l'autre. C'est ce que fait la sociologie de la mobilité sociale, notamment sur la base des enquêtes FQP – Formation-Qualification Professionnelle- produites par l'INSEE depuis 1970. Elle analyse de manière externe le processus de l'allocation des places, estime le volume de mobilité sociale d'une génération à l'autre et les tendances observées à cet égard (cf. notamment Thélot, 1982 ; Goux et Maurin, 1997 ; Vallet, 1999 ; Breen, 2004). Par contre, on compte beaucoup moins d'analyses du vécu spécifique des situations de mobilité sociale, si l'on excepte les travaux de sociologie clinique de Vincent de Gaulejac (1987)¹.

Enfin, la relation entre mobilité sociale objective et sentiments de mobilité, soit la manière dont les individus vivent et expliquent leurs trajectoires sociales, est encore moins explorée, à l'exception notable du travail de Claudine Attias-Donfut et François-Charles Wolff (2001). Pourtant, on peut défendre que le fait même de croire en une mobilité sociale est aussi important que la mobilité réelle dans une société méritocratique. Ainsi, dans la société américaine, Charles-Henri Cuin (1993) a montré combien la croyance en une mobilité sociale importante remplissait une fonction idéologique centrale, venant justifier la réalité sociale, puisque chacun a une chance d'évoluer. En France, la référence à l'institution scolaire, seule à même de détecter les mérites justifiant l'accès aux positions sociales, imprègne tant les recherches sociologiques que les débats politiques, du thème de l'égalité des chances scolaires. Ces croyances ne préjugent pas des réalités -d'une certaine mobilité sociale, d'une réelle justice des verdicts scolaires, mais même s'il peut s'agir d'une pure fiction, il ne s'agit pas moins, pour reprendre l'expression de François Dubet (2005), d'une « fiction nécessaire ». À côté de cette « fonctionnalité idéologique », la croyance en une société et en une école où chacun a sa chance revêt aussi une « fonctionnalité psychologique » que mettent en exergue les psychologues avec le concept de « croyance en un monde juste ». Car croire que l'on vit dans un monde où chacun obtient ce qu'il mérite et où les efforts seront récompensés apparaît comme un puissant moteur d'énergie individuelle, de confiance dans la vie et de bien-être

¹ Sur cette question, un certain nombre d'œuvres littéraires apportent un éclairage non dépourvu d'intérêt sociologique (on pense notamment à Jules Romains, Albert Camus, Louis Guilloux, Annie Ernaux...).

(cf. Claudia Dalbert, 1999).

Ces perspectives justifient que l'on s'intéresse à ce qui « compte » comme mobilité sociale aux yeux des individus, ce qu'ils perçoivent et jugent comme tel. On sait depuis les travaux de Garry Runciman (1966) mettant en exergue la distinction entre privation absolue et privation relative que les appréciations individuelles de la justice et les attitudes et comportements afférents (dont, on peut en faire l'hypothèse, le désir de mobilité sociale) portent bien plus sur les situations qu'il apparaît aux individus pertinent de prendre en compte, parce qu'elles apparaissent raisonnablement proches, que sur leurs situations objectives. De nombreux travaux de sociologie du travail ont conforté depuis cette perspective en montrant l'opportunité de distinguer les réalités objectives du travail de la manière dont elles sont vécues. Le rapport subjectif au travail apparaît doté d'une certaine autonomie et porte la marque de l'histoire personnelle et familiale des individus (des travaux de Claude et Michèle Durand, 1972, à ceux de Christian Baudelot et Michel Gollac, 2003 entre autres)². Sur le plan théorique, rappelons que la trajectoire sociale familiale est une composante importante de la notion d'habitus chez Pierre Bourdieu. Par ailleurs, alors que la sociologie distingue le champ de la mobilité sociale de celui de la mobilité professionnelle, la prise en compte de la mobilité telle qu'elle est vécue par les individus amène à intégrer ces deux perspectives, dès lors que toute mobilité, qu'elle soit inter ou intra-générationnelle, prend racine dans la famille.

L'évaluation de la mobilité « subjective » constitue donc un thème de recherche autonome. Elle constitue aussi une perspective complémentaire stimulante pour les approches de la mobilité sociale objective, d'un point de vue à la fois théorique et méthodologique. Théorique, puisque, comme le souligne John Goldthorpe (1980, 2000), on ne saurait comprendre l'état actuel et les évolutions des flux de mobilité sociale sans élucider ce qu'il appelle les « micro- fondations », c'est à dire les raisonnements individuels qui sous-tendent les comportements dont les flux observés expriment l'agrégation. Méthodologique, car il ne s'agit pas d'opposer la rigueur forcément imparable des chiffres et les subjectivités forcément faussées des acteurs, mais de confronter version « objective » et « subjective » de la mobilité, confrontation rarement pratiquée du fait des frontières entre « quantitativistes » et « qualitatistes ». L'objectif de ce texte est d'engager cette réflexion. Nous mêlerons donc ici une analyse de la mobilité subjective et des développements de nature plus méthodologique ou théorique sur la mesure de la mobilité.

1. Mobilité « subjective », mobilité « objective »

La référence indiscutée dans l'appréhension de la mobilité sociale en France est l'enquête FQP, dont la plus récente date de 2003. Une nouvelle question y a été introduite, ainsi libellée :

² « Il n'y a pas de relation mécanique entre les conditions de travail et le degré de satisfaction ou d'insatisfaction ressenti : les schèmes de perception formés tout au long de la trajectoire sociale doivent être pris en compte car ils sont constitutifs (au même titre que les conditions objectives de travail) des rapports plus ou moins heureux ou malheureux au travail » (Baudelot et Gollac, 2003, p.99)

« revenons à votre emploi actuel (ou au dernier que vous avez exercé). Si vous comparez cet emploi à celui qu'avait votre père au moment où vous avez arrêté vos études, diriez-vous que le niveau ou le statut de votre emploi est ou était :

1) Bien plus élevé que celui de votre père ; 2) Plus élevé ; 3) À peu près le même ; 4) Plus bas ; 5) Bien plus bas ».

L'analyse des réponses à cette question permet une confrontation de la mobilité déclarée avec les mesures « classiques » de la mobilité objective. Mais il nous a semblé qu'une approche de la mobilité subjective ne pouvait se limiter à une exploitation si fine soit-elle des données statistiques et qu'il était nécessaire de prendre en compte les interprétations des individus. Pour ce faire, nous avons réalisé des entretiens téléphoniques auprès de personnes de tous âges appartenant à l'échantillon de l'enquête FQP 2003, à partir de l'application de critères de mobilité sociale (personnes en mobilité ascendante ou descendante). Ce parti s'oppose aux procédures habituelles d'analyse de la mobilité sociale objective qui compare des générations observées au même âge³. S'agissant de la mobilité subjective, il est pertinent de prendre en compte l'ensemble des trajectoires qu'elles soient seulement projetées ou effectives sans découpage dans le temps, comme un continuum. On pouvait également ainsi s'intéresser aux femmes, dont l'analyse de la mobilité objective par les méthodes statistiques habituelles pose des problèmes. La partie qualitative de ce travail porte au total sur 40 interviews, dont 27 ont pu être rapprochés des données FQP⁴.

1.1. L'évaluation statistique de la mobilité subjective

Le point de départ est la distribution des réponses à la question sur la mobilité subjective telle qu'elle est libellée dans FQP (cf. Tableau 1).

Le mode de la distribution correspond à la modalité « plus élevé que son père » et les modalités 1 et 2 recueillent au total 45 % des réponses, ce qui veut dire que presque la moitié de la population se considère dans une trajectoire ascendante. À l'inverse les individus qui se considèrent dans une position sociale moins élevée que leur père représentent 27,7 % de la population, soit un pourcentage proche de celui des personnes s'estimant dans une situation identique.

Le pourcentage des réponses déclarant une mobilité subjective ascendante est au plus fort chez les individus actuellement cadres (59 %), et le plus faible chez les employés et ouvriers (respectivement 36 % et 39 %). Réciproquement, le sentiment de mobilité descendante est le plus répandu (environ 30 %) chez ces derniers, tandis qu'il est très rarement exprimé par les agriculteurs (12 %). La position actuelle des personnes affecte donc fortement leur réponse ; mais leur origine sociale intervient également de

³ Puisque les personnes interrogées sont âgées de 40-59 ans et doivent indiquer la profession de leur père au moment où ils terminaient leurs études

⁴ Nous remercions l'Insee de cette mise à disposition des données et de l'aide à la constitution de l'échantillon de personnes interviewées. Le rapprochement entre les entretiens et les données de l'Insee n'a pas été possible dans tous les cas. Nous remercions Alexandre Kyrch (Lasmas) pour son aide dans l'exploitation du fichier FQP. Yaël Brinbaum (Iredu et Lasmas) a également participé à cette phase de la recherche.

manière très nette. Du fait des effets de plancher et de plafond très classiques dans ce domaine (Merllié, 1994), le sentiment de mobilité ascendante est plus élevé quand on part d'une position placée relativement bas dans l'échelle sociale : les enfants de cadres ne sont que 16 % à s'estimer plus haut placés que leurs parents, alors que c'est le cas de 44 % des employés et de 54 % des ouvriers. Par ailleurs, les femmes sont nettement moins nombreuses que les hommes à considérer qu'elles occupent une position beaucoup plus élevée que leur père (16 % contre 10 %) et elles sont réciproquement plus nombreuses à considérer qu'elles occupent une position plus basse ou bien plus basse (32 % contre 26%). Ceci renvoie aux déséquilibres des qualifications entre positions masculines et féminines, notamment à la surreprésentation masculine dans les positions les plus élevées.

Tableau 1
Distribution des réponses à la « mobilité subjective » (par rapport au père)

	%	Pourcentage cumulé
Bien plus élevée	12.8	45.2
Plus élevée	32.4	
Le même	27.1	27.1
Plus bas	21.7	27.7
Bien plus bas	6.0	

Note : Ensemble de la population (n=30419), 0.04% des réponses sont manquantes.

Pour éclairer toutes ces relations, nous avons estimé des modèles multivariés (voir Tableau 2) expliquant la probabilité de se juger dans une position beaucoup plus élevée ou plus élevée que son père, et intégrant, outre les variables ci-dessus, l'âge et le niveau d'instruction de la personne interrogée et de ses parents. La profession exercée et celle du père s'avèrent les paramètres déterminants du jugement sur la mobilité : plus la personne occupe actuellement une position élevée, plus elle a tendance, « toutes choses égales par ailleurs », à se juger en situation de mobilité ascendante, mais cet effet du « point d'arrivée » est contre- carré par l'effet du point de départ, les personnes ayant d'autant moins tendance à se juger en mobilité ascendante, à caractéristiques identiques, que leur père occupait une position élevée. Le niveau d'éducation, l'âge ou le sexe n'interviennent qu'à la marge, mais de manière significative. Les individus les plus instruits ont tendance à s'estimer plus souvent en mobilité ascendante, quelles que soient leur profession actuelle et celle de leur père. On retrouve ici les tendances pointées par Pierre Bréchon (2003), à savoir que la possession de capital culturel, en elle-même, augmente le sentiment d'appartenir aux classes privilégiées. Par ailleurs, les plus jeunes ont, à profession et à origine paternelle comparables, plus rarement tendance à se juger en mobilité

ascendante ; à un effet d'âge (ils sont au début de leur carrière professionnelle) peut se combiner un effet de génération prenant ici la forme d'un sentiment de déclassement par rapport à leur niveau d'instruction. À nouveau, les femmes portent un jugement moins positif sur leur trajectoire que les hommes, à profession comparable. D'autres facteurs sont donc en cause, soit objectifs (salaires, conditions de travail), soit subjectifs (dépréciation de sa propre situation). En conclusion, il est clair que les déclarations de mobilité subjective des individus se rapportent effectivement à leur trajectoire effective, sans toutefois s'y réduire.

Tableau 2
Impact des caractéristiques individuelles et de l'origine sociale sur la mobilité subjective ascendante

		coefficient		p	Effet marginal
Constante		-0,76	***	31,9	
sexe (référence Homme)	femme	-0,42	***	23,5	-8,4
PCS de la personne	agriculteur	0,03	***	32,5	0,7
référence Ouvrier	indépendant	0,72	***	49,0	17,1
	cadre supérieur	1,71	***	72,1	40,2
	profession intermédiaire	1,00	***	56,0	24,1
	employé	0,23	***	37,1	5,2
	inactif	-0,28		26,1	-5,7
niveau d'éducation de la personne	sans diplôme	-0,17	***	28,3	-3,6
	référence CAP-BEP				
	bac	0,25	***	37,5	5,7
	BTS-DUT	0,58	***	45,5	13,6
	supérieur à bac plus 2	0,87	***	52,7	20,9
âge	35-49 ans	0,48	***	43,0	11,2
référence moins de 35 ans	50 ans et plus	0,82	***	51,5	19,6
PCS du père	agriculteur	0,09	*	33,8	2,0
référence Ouvrier	indépendant	-1,00	***	14,7	-17,2
	cadre supérieur	-2,03	***	5,8	-26,1
	profession intermédiaire	-1,13	***	13,1	-18,7
	employé	-0,63	***	19,9	-11,9
niveau d'éducation du père	sans diplôme	0,49	***	43,3	11,4
	réf CAP-BEP				
	bac	-0,49	***	22,3	-9,6
	BTS-DUT	-0,89	***	16,1	-15,8
	supérieur à bac plus 2	-1,68	***	8,0	-23,8
nombre de degrés de liberté		22			
effectifs		30409			

* significatif à 0,10; **significatif à 0,05; *** significatif à 0,01; les autres coefficients ne sont pas significatifs.

Lecture : un individu se trouvant dans la situation de référence (homme, ouvrier doté d'un CAP ou d'un BEP, âgé de moins de 35 ans, dont le père était lui-même ouvrier et titulaire d'un CAP-BEP) a 31,9% de chances de s'estimer en mobilité ascendante. Un individu comparable mais dans une situation de cadre supérieur voit sa probabilité s'accroître de +40,2%.

1.2. Les écarts entre mobilité « objective » et mobilité « subjective »

Pour analyser ces décalages, il fallait partir de la construction d'une table de mobilité classique, comparant la position du père à celle du fils⁵, en reprenant à dessein une nomenclature grossière découpant la population en trois catégories très larges⁶. Cette perspective est justifiée dès lors que l'objectif n'est pas de réaliser une analyse fine et autonome de la mobilité sociale mais bien de rapprocher ces trajectoires objectivement descendantes, stables ou ascendantes des réponses à la question sur la mobilité subjective. Sur cette base, la mobilité « objective » a été évaluée en cinq catégories par comparaison des professions du père et du fils : trajectoire fortement ascendante (ou descendante) quand il y a un écart de deux points sur l'échelle en trois positions, trajectoire ascendante ou descendante quand l'écart est de un point, et stabilité lorsque l'écart est nul. Il était alors possible de confronter cette mesure de la mobilité « objective » et les jugements des individus sur leur propre trajectoire (cf. Tableau 3).

Le tableau présente en ligne une description de la mobilité « objective », avec en particulier 57,6 % de personnes immobiles. On note d'emblée l'écart entre les deux distributions marginales du tableau, seulement 27 % des hommes estimant leur situation identique à celle de leur père. Les écarts sont donc importants et vont dans le sens d'une surévaluation de la trajectoire, puisque, si environ la moitié des individus s'estime en mobilité ascendante, on ne trouve que 32 % des individus dans ce cas avec une approche externe. Concernant cette dernière, la mobilité observée découle évidemment pour une part de changements structurels ; en effet, si, chez les « pères », on compte dans la catégorie la plus populaire 75 % de la population (et 14,2 % et 11% dans les catégories moyennes et supérieures), chez les « fils » les chiffres sont respectivement de 56,6 %, 23,5 % et 19,8 %⁷.

Ce tableau permet d'estimer les cas de perception de la trajectoire conformes à la description « objective » construite à partir des tables, ainsi que les cas où des écarts sont manifestes, soit dans le sens d'une sur-estimation soit dans celui d'une sous-estimation de la trajectoire. Nous avons construit une variable à 5 modalités (représentées par des teintes différentes dans le Tableau 3, voir Tableau 4) :

⁵ Vu la formulation de la question sur la mobilité subjective, invitant à se comparer à son père, nous avons été conduits à limiter cette comparaison, au niveau statistique, à la population masculine (le rapprochement fille/père étant affecté par la polarisation sexuée des professions)

⁶ La première catégorie regroupe les cadres supérieurs, les gros agriculteurs, les gros commerçants et les patrons de plus de 9 salariés, la deuxième comprend les professions intermédiaires, et enfin la troisième agrège les ouvriers, les employés, les petits et moyens agriculteurs, artisans, commerçants et les patrons de moins de 10 salariés.

⁷ Rappelons que la mobilité s'inscrit dans un contexte historique marqué par un recul de l'artisanat et de la petite paysannerie et un développement des catégories les plus élevées du salariat. Cette évolution a entraîné un « trend » de mobilité sociale ascendante.

Tableau 3
 Comparaison de la mobilité « objective » et de la mobilité « subjective » (père/fils)

La mobilité « objective » père/ fils est :	La personne se juge par rapport à son père dans une position sociale					%
	Bien plus élevée	Plus élevée	à peu près la même	Plus basse	Bien plus basse	
Fortement ascendante	27	11	6	4	2	10,7
	40	37	15	6	1	100
Ascendante	32	26	15	10	8	20,2
	25	44	21	9	2	100
Stable	39	58	69	60	42	57,6
	11	35	32	19	3	100
Descendante	2	3	8	19	30	8,4
	4	14	24	42	17	100
Fortement descendante	1	1	2	7	18	3,0
	3	12	18	40	27	100
Total	100	100	100	100	100	100
%	16	34	27	18	5	100

Note : population masculine seulement. Source : FQP 2003.

Tableau 4
Distribution des écarts entre mobilité « subjective » et « objective » (hommes)

	%
sous-estimation forte	3.0
sous-estimation faible	18,8
perception conforme	47.4
sur-estimation faible	28.8
sur-estimation forte	1.9
Total	100

- sous-estimation forte (des personnes dont la trajectoire « objective » est ascendante et se jugent dans une situation sociale plus basse que leur père),
- sous-estimation faible (trajectoire « objective » stable mais jugée descendante, trajectoire « objective » ascendante jugée stable),
- perception conforme,
- sur-estimation faible (trajectoire « objective » descendante jugée stable, trajectoire « objective » stable jugée ascendante),
- sur-estimation forte (trajectoire « objective » descendante » jugée ascendante).

Moins de la moitié des hommes (47,4 %) ont une perception de leur trajectoire conforme à la version « objective » qu'en donnent les tables de mobilité. Ce chiffre, très faible, indique que moins de la moitié des individus interrogés jugent leur trajectoire de la même manière que les sociologues de la mobilité. Bien sûr, il est contingent au mode de construction des variables, mais on remarque qu'il se situe à un niveau proche de celui obtenu par Claudine Attias-Donfut et François-Charles Wolff (2001)⁸ sur des données et des catégorisations différentes. Les cas d'écarts importants par rapport à la mobilité « objective » sont statistiquement assez rares (2 à 3 % des réponses expriment une forte sur-estimation ou une sous-estimation), et globalement on compte environ 28% de cas de sur-estimation de sa trajectoire, et 22% de sous-estimation.

Pour comprendre cet écart qui n'est donc pas un épiphénomène, nous avons cherché à caractériser les personnes dont il est le fait. Un premier constat est que les individus actuellement cadres ont, de loin, la perception la plus conforme à la version « objective » : ce taux varie de 65,2% chez les cadres à 37% environ chez les employés et les ouvriers, avec dans une situation intermédiaire, les indépendants (35%) et les agriculteurs (48%). Par ailleurs, la sur-estimation des trajectoires est

⁸ Cette recherche s'appuie sur une enquête menée en 1992 sur environ 4700 individus. La question est formulée de manière différente que dans FQP (« avez-vous les sentiment d'avoir réussi socialement dans la vie : mieux que vos parents, mieux que vos parents, comme vos parents »)

plus répandue chez les individus qui se situent en bas de l'échelle sociale : 42% des ouvriers se jugent dans une position sociale plus élevée que leur père alors qu'ils sont « objectivement » dans la même situation. Dans 40% des cas, il s'agit de personnes issues d'autres catégories sociales, majoritairement des petits agriculteurs et indépendants, qui sont objectivement stables à l'aune de notre catégorisation en trois groupes, mais qui se jugent plus hauts sans doute parce qu'ils ont accédé à des statuts de salariés. Dans 60% des cas, il s'agit d'enfants d'ouvriers qui se jugent néanmoins plus hauts que leur père, avec une sur-représentation des ouvriers qualifiés fils d'OS. Inversement, 29% des cadres qui ont connu une trajectoire intergénérationnelle stable ou ascendante se jugent néanmoins dans une situation sociale plus basse ; ils occupent plus souvent que la moyenne des professions de l'information, des arts et des spectacles, et un peu moins souvent des professions libérales ou des postes de cadres de la fonction publique.

Dans toutes ces situations, la grossièreté de la nomenclature retenue ici, en trois groupes, est évidemment en cause. Mais l'examen de tableaux plus détaillés fondés sur les nomenclatures de professions à deux chiffres confirme la fréquence des écarts entre trajectoire objective et déclaration (par exemple de nombreux ouvriers qualifiés fils d'ouvriers qualifiés se disent en mobilité ascendante). D'autres caractéristiques personnelles semblent affecter ces réponses décalées.

Tout d'abord, les plus âgés ont tendance à surestimer leur mobilité intergénérationnelle (34% des plus de 50 ans contre 22% des moins de 35 ans), se disant plus souvent en mobilité ascendante alors qu'ils sont stables ; à l'inverse les plus jeunes se disent plus souvent stables même quand ils sont objectivement ascendants (29% contre environ 18% parmi leurs aînés). Des situations objectivement identiques saisies du seul point de vue de la profession actuelle et d'origine, sont donc évaluées différemment selon les générations. Ce pessimisme des jeunes est sans doute lié à la détérioration de leurs conditions globales d'insertion - accès plus difficile à l'emploi, dégradation des statuts d'emploi et de la relation diplôme-profession (Baudelot et Establet, 2000).

C'est chez les individus les plus instruits que l'estimation de la mobilité est la plus convergente avec la définition « objective »⁹. Le pourcentage d'estimation conforme varie de 38% parmi les personnes sans diplômes à 60% chez les diplômés du supérieur (licence et plus). Les personnes les moins instruites ont tendance à surestimer leur trajectoire, peut-être parce que leur niveau éducatif est néanmoins beaucoup plus élevé que celui des générations précédentes, effet de contraste qui tire vers le haut l'estimation de sa propre trajectoire.

La même logique semble prévaloir quand on tient compte de la situation du conjoint : les individus qui sur-estiment leur trajectoire ont des conjointes un peu moins qualifiées que la moyenne, et réciproquement les individus qui sous-estiment leur trajectoire ont des conjointes un peu plus qualifiées. L'individu évalue donc sa trajectoire en se comparant à ses proches. Cette logique de comparaison peut sembler évidente, mais on aurait pu observer une logique de compensation, à savoir

⁹ Faut-il parler de perception plus ou moins exacte selon le niveau d'instruction ou voir là la trace d'une plus grande proximité entre les procédures de classement des chercheurs et celles des personnes les plus instruites ?

que l'individu aurait pondéré l'évaluation de sa trajectoire en tenant compte de la situation du conjoint, ayant tendance à la sur-estimer quand son conjoint était relativement plus qualifié et vice versa. Les effets de contrastes individuels l'emportent donc sur des logiques de groupe familial.

Enfin, nous avons émis l'hypothèse qu'une mobilité en cours de carrière pouvait infléchir le jugement de la personne en termes de mobilité sociale intergénérationnelle, dans la mesure où la trajectoire s'ancre dans l'origine sociale et se déroule tout au long de la vie professionnelle. Ainsi, les personnes surestimant leur trajectoire auraient connu plus fréquemment une mobilité professionnelle ascendante. Il est difficile de tester strictement cette hypothèse dans le cadre de FQP car on ne dispose pas d'informations précises sur la vie professionnelle, mais on observe néanmoins que parmi les ouvriers qualifiés qui surestiment leur trajectoire, ceux qui ont débuté comme manœuvres ou OS sont légèrement sur-représentés (53% contre 47% dans l'ensemble de la population des ouvriers qualifiés).

Cette analyse de la mobilité subjective convainc de ce que les individus prennent en compte un ensemble de paramètres qui ne sauraient se limiter aux variables incluses dans l'enquête FQP. On pense par exemple aux évolutions des salaires au cours de la vie ou entre générations, mais il est probable que jouent de nombreuses autres considérations qui débordent du cadre professionnel et qu'on ne saurait cerner a priori. Une exploration plus qualitative auprès d'un échantillon d'individus s'imposait donc, d'autant plus justifiée que les écarts entre les mesures de la mobilité « objective » et la perception qu'en ont les individus s'avèrent importants.

2. La mobilité telle que définie et interprétée par les acteurs

Compte-tenu des données mobilisées, cette approche de la mobilité subjective est résolument qualitative et exploratoire, d'autant plus que les 40 entretiens réalisés l'ont été par téléphone et sur la base d'une grille relativement directive. En éclairant la façon dont les individus évaluent leur trajectoire, les entretiens permettent de mieux comprendre l'écart entre mobilités objective et subjective, et de pointer un certain nombre de limites tant méthodologiques que conceptuelles auxquelles se heurtent les enquêtes statistiques « classiques » dans le champ de la mobilité sociale.

2.1. Se classer dans un groupe social

Un premier problème concerne la « fabrication » du jugement qui amène les individus à se classer dans tel ou tel groupe social. On sait, depuis les analyses d'Alain Desrosières et Laurent Thévenot (1988) et de Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991), que classer telle personne dans telle catégorie sociale résulte d'une activité cognitive complexe (de même que se classer soi-même), qui incorpore des aspects évaluatifs - classer, c'est juger -, et résulte souvent de la prise en compte d'une pluralité de critères.

Une condition minimale est évidemment que ce type d'interrogation ait un sens pour la personne interrogée. Or les entretiens montrent que certaines questions comme « de quel milieu social vous sentez-vous le plus proche ? » n'ont pas toujours de sens pour les interviewés. La concentration autour de la réponse « classes moyennes »¹⁰, avec 23 personnes dans ce cas sur les 37 qui acceptent de se situer par rapport à un groupe social exprime sans doute cet embarras.

Les personnes qui se classent dans les classes moyennes forment un ensemble assez hétérogène. On y trouve des gens instruits, qui n'ont pas pour autant l'impression d'appartenir aux classes aisées, malgré un salaire parfois important (enseignants, journaliste, déléguée médicale, informaticiens), et aussi des personnes que l'on peut juger objectivement proches des milieux ouvrier et employé (emploi de service dans une maison de retraite, gardienne d'immeuble, conducteur d'engin), mais qui ne sont pas eux-mêmes ouvriers d'usine ou du bâtiment, ce qui peut leur donner le sentiment d'une certaine promotion sociale.

La situation est plus nette pour les personnes qui se classent parmi les classes populaires. Tous ouvriers, ils se réfèrent souvent spontanément à leur lignée pour se définir : ils sont ouvriers car fils d'ouvriers, ou, comme le dit un interviewé, « nous sommes d'une famille d'ouvriers ». Quant aux personnes (très peu nombreuses) qui se classent parmi les catégories supérieures, elles se réfèrent également à leur ascendance, comme si, pour déclarer une appartenance à une classe aisée, il fallait aussi se référer à toute une lignée familiale. C'est plus largement tout un « milieu social » qui est évoqué, telle cette secrétaire à mi-temps qui se classe dans la catégorie supérieure en évoquant une « osmose de style de vie » avec un mari qui exerce une profession libérale et des frères et sœurs qui ont des responsabilités importantes, bref, tout un environnement familial « bourgeois » qui détermine in fine son classement.

Arrêtons-nous enfin sur les quelques personnes qui refusent de se classer dans un milieu social. Il peut s'agir de personnes occupant des professions difficiles à situer sur l'échelle sociale (un artiste peintre), ou qui sont dans des situations transitoires, tel cet étudiant en médecine actuellement salarié standardiste. D'autres enfin peinent à se classer parce qu'elles sont en forte mobilité sociale ascendante ; c'est le cas de cet ingénieur de système informatique, fils d'ouvrier devenu cadre ; dans un premier temps de l'entretien il se dit ouvrier car enfant d'ouvrier, puis dans un deuxième temps il rectifie : « non maintenant je suis cadre », et au total il répugne à trancher, tant il est dans l'entre-deux.

De manière générale, l'auto-classement s'avère toujours plus délicat dans les situations de mobilité ; il peut être plus difficile cognitivement, parce qu'on manque de repères pour se classer, mais aussi psychologiquement parce que tout changement de groupe d'appartenance entraîne des tensions, comme le montre la sociologie clinique de la mobilité (cf. notamment Vincent de Gaulejac, 1987). À cet égard, il est intéressant de s'arrêter quelque peu sur les individus objectivement en situation de

¹⁰ Nous retrouvons sur notre échantillon très restreint un pourcentage de personnes déclarant appartenir aux classes moyennes assez proche de celui observé dans les grandes enquêtes statistiques (par exemple 65% dans l'enquête « Valeurs » réalisée en 1999 par l'Insee). Ce terme de « classe moyenne » renvoie à la représentation qu'« on vit comme tout le monde »

déclassement ou de mobilité ascendante, et qui perçoivent correctement cette situation.

2.2. Se décrire comme « déclassé » ou ascendant

Parmi les trajectoires objectivement descendantes, et perçues comme telles, un premier cas de figure concerne des femmes qui jugent leur situation professionnelle sans amertume, même si elle est objectivement modeste, parce qu'elle correspond à une adaptation à leurs contraintes familiales. Ainsi, cette animatrice en maison de retraite, de niveau bac, et fille de chirurgien, explique qu'elle a choisi d'arrêter ses études pour se marier, et que c'est suite au décès de son mari qu'elle a dû prendre un emploi pour élever ses enfants. Son emploi actuel est perçu comme une opportunité qu'elle a su saisir et elle l'apprécie. Elle ne vit donc pas avec amertume son déclassement objectif par rapport à son père et aussi par rapport à ses frères et sœurs. À la question de savoir si elle se considère comme appartenant au même milieu social que son père elle répond : « tout à fait, du moins dans ma tête, si je n'y suis pas au niveau matériel, dans ma tête oui ». De même, cette secrétaire à mi-temps, titulaire d'un BTS, dont le père était officier de l'armée de terre : travaillant dans une association où règne une bonne ambiance, elle jouit d'une autonomie dans son travail, ce qu'elle apprécie. Intervient aussi le fait que, comme la personne précédente, elle a réussi à se remettre au travail après avoir élevé quatre enfants. Son mari occupe une profession libérale. Et c'est au total une conception positive, privilégiant l'intérêt du travail, l'autonomie et l'ensemble du vécu, professionnel et familial qui l'emporte.

On trouve du côté des hommes des cas assez proches de ces situations féminines de mobilité descendante. Ainsi, cet éleveur de poulets qui a abandonné ses études et n'a pas de diplôme, car il a privilégié l'éducation de sa fille handicapée. Il se perçoit clairement en mobilité descendante par rapport à un père juriste chez Elf, mais ne juge pas sa trajectoire de façon négative, et s'estime au total de même milieu social que ses parents « par rapport à mon éducation et ma manière de vivre ». Dans d'autres cas, le déclassement est accepté parce qu'il est perçu comme temporaire. Ainsi, le cas de ce jeune ouvrier, conducteur d'engins, titulaire d'un bac pro : s'il admet qu'il se situe aujourd'hui un peu moins haut que son père (chef d'agence maritime), il souligne que « ça ne va peut-être pas durer » (il a un projet de carrière) et se classe donc par anticipation dans les classes moyennes. Tant dans l'évaluation actuelle de sa trajectoire que dans la façon dont il se classe socialement intervient un projet de vie, en l'occurrence une trajectoire envisagée ascendante qui semble autorisée par le diplôme possédé.

Sur ces quelques cas de mobilité descendante perçue comme telle (et sur la base d'entretiens téléphoniques relativement directs), on ne retrouve donc pas la tendance pointée par Vincent de Gaulejac (1987) des personnes en situation de régression sociale à la dénégation. Le déclassement objectif est perçu ici, quand on s'en tient à la profession actuellement occupée, pour autant, la trajectoire n'est pas jugée négativement, la profession n'étant qu'un des éléments pris en compte ou encore la situation n'étant pas toujours subie mais choisie (ou perçue comme telle).

Qu'en est-il pour les personnes dont la trajectoire est objectivement ascendante

et perçue comme telle ? On pouvait s'attendre, d'après Vincent de Gaulejac, à voir se manifester des sentiments d'ambivalence face à cette situation de promotion (fierté, mais aussi culpabilité et peur de ne pas être à la hauteur). Comme le souligne Pierre Bourdieu (1993) : « coupable de trahir s'il réussit, il (le transfuge) est coupable de décevoir s'il échoue ». Cela est loin d'être systématique au vu de nos entretiens.

Ce sentiment de gêne affleure légèrement chez une secrétaire juridique occupant une position bien plus élevée que ses parents, tous deux ouvriers en usine. Elle invoque la chance, mais aussi ses efforts, et souligne aussi, peut-être pour ne pas trahir son milieu : « il y a des gens sans diplôme qui sont plus intelligents et qui peuvent faire certains travaux mieux que les plus diplômés », ou encore « je ne trouve pas normal qu'un métier manuel soit si peu rémunéré par rapport à un métier intellectuel ». On ne perçoit ni sentiment de trahison ni fierté affirmée. De même, l'ambivalence n'est que très discrètement perceptible chez ce professeur d'EPS à la retraite, fils d'un maçon-tailleur de pierre et d'une mère secrétaire à mi-temps. Il hésite à se situer : « si on coupe en deux, plus près des ouvriers et des paysans que des cadres supérieurs », et conclut « partie basse de la couche moyenne ».... Il manifeste un grand soin à justifier sa mobilité ascendante, soulignant à la fois les encouragements (instituteur et curé du village, amis...) dont il a été bénéficiaire, et le fait qu'il s'est emparé avec sérieux des opportunités qui lui ont été offertes. La tonalité est plutôt sereine, sans fierté personnelle excessive.

L'accent mis sur le mérite personnel frappe dans les propos des personnes en mobilité ascendante. C'est net chez ce responsable logistique, dont le père était ouvrier agricole. Doté d'un BTS de comptabilité, il met en avant son travail et ses efforts. À ses yeux, il y a des inégalités justes et méritées car certains « font des efforts pour s'en sortir et d'autres non », et le mérite n'est pas assez valorisé. Mais s'il semble ressentir une certaine fierté et n'exprime aucune culpabilité, il relativise néanmoins, lui aussi, sa propre réussite professionnelle en soulignant qu'« il n'y a pas de définition de la réussite professionnelle » et qu'il « y a des métiers manuels qui mériteraient plus de considération ». On retrouve une tonalité assez proche chez cette correspondante de presse, dont le père était ouvrier. Elle se dit explicitement « ascensionnelle », et explique sa réussite par ses efforts et son travail, quand il s'est s'agi de trouver un emploi après un divorce ; elle n'a compté que sur elle-même et estime que « tout le monde peut y arriver ». Mais globalement, elle s'estime du même milieu social que ses parents parce qu'« on a la même manière de vivre et de gérer notre argent ». De même, cette femme professeur dont le père était agent SNCF, qui affirme qu'on « appartient tous à la même classe moyenne avec quelques degrés de différence qui ne sont pas très significatifs » ; consciente d'occuper une position sociale bien plus élevée que son père, c'est surtout la moindre dureté physique de son emploi qu'elle souligne. Pour justifier cette promotion sociale, elle évoque les aides qu'elle a reçues (bourse) et le travail qu'elle a dû réaliser, ainsi que les encouragements des enseignants et des amis. Mais aucune ambivalence ne semble venir contrarier sa satisfaction face à une situation « un peu » meilleure que ses parents. Chez tous ces « promus », on perçoit une certaine modestie, et le sentiment d'avoir obtenu ce qu'ils méritaient grâce à certaines aides, mais aussi et surtout grâce à leurs efforts personnels. On retrouve ici une tendance maintes fois soulignée dans la psychologie sociale à une

intériorisation plus forte de la « norme d'internalité » chez les personnes en ascension ou en position dominante (cf. notamment Nicole Dubois, 1994 ; Fabio Lorenzi-Cioldi, 2002)¹¹, tandis que les dominés, ne serait-ce que pour préserver une certaine estime d'eux-mêmes, ont tendance à privilégier des facteurs externes comme le hasard ou la chance.

Pour les uns comme pour les autres, les entretiens convergent avec les analyses de Dominique Memmi (1996) à propos des personnes en situation ascendante des romans de Jules Romains, qui soulignent le « travail sur soi » qu'ont à réaliser les personnes en mobilité pour légitimer la place qu'elles occupent, ce qui passe par des calculs sur ce qu'on doit aux autres, au hasard ou à soi-même et sur ce qu'on est censé rendre en retour. Mais plutôt que de culpabilité, on est face à une réflexivité aiguïlée qui n'est pas dominée par la souffrance¹².

2.3. Éclairer les décalages entre mobilités objective et subjective

Les entretiens éclairent aussi ces cas de décalages entre mobilités objective et subjective, dont nous avons vu, à un niveau statistique, la fréquence élevée.

Examinons tout d'abord les cas de trajectoires sous-estimées. Il peut s'agir tout d'abord d'une mobilité ascendante non perçue comme telle (mais il s'agit alors de mouvements très ténus). Ainsi, ce cadre de la poste en (légère) mobilité objective ascendante puisque son père était au niveau maîtrise (conducteur principal dans une Direction départementale de l'Équipement), qui a tendance à sous-estimer sa trajectoire, expliquant : « j'ai le sentiment d'avoir mieux réussi que mes parents, mais eux sont partis de plus bas ». Il compare en fait la trajectoire de son père à la sienne, et son père étant parti de plus bas que lui, il estime qu'il a lui-même parcouru moins de chemin ; ce qui est pris en compte, ce sont les deux trajectoires intragénérationnelles et leur pente, et non les positions d'arrivée. Ce cas souligne combien les phénomènes de mobilité intragénérationnelle viennent brouiller le jugement concernant la mobilité intergénérationnelle. Mais on a le sentiment que cette dernière finit par l'emporter, ce qui explique ici la sous-estimation objective de la trajectoire. Cette personne souligne en effet, comme la plupart des gens en situation de mobilité, qu'il se sent « du même milieu que mes parents car je suis resté humble, j'ai gardé la même mentalité ». En mettant l'accent sur la « mentalité » (de nombreuses personnes parlent aussi de l'éducation qu'ils ont reçue), les interviewés rappellent ce qui peut apparaître trivial mais est souvent négligé dans les travaux sur la mobilité sociale, à savoir que l'origine sociale n'est pas seulement un point de référence, mais le cadre dans lequel l'individu a grandi et qui influe sur ses représentations actuelles de la réalité, y compris de sa propre trajectoire sociale.

¹¹ La norme d'internalité est définie comme « la valorisation socialement apprise des explications des événements psychologiques qui accentuent le poids de l'acteur comme facteur causal »

¹² Du moins, cette souffrance n'est pas telle qu'elle affleure à l'occasion d'entretiens téléphoniques relativement brefs et plutôt directs

D'autres cas de mobilité ascendante non perçue comme telle s'expliquent par des changements de statut entre père et fils. Ainsi, cet ingénieur-consultant en système informatique, lui aussi en mobilité objective ascendante, puisque son père était « entrepreneur » (en fait artisan- plombier), se perçoit globalement comme stable. Il explique qu'il est difficile de comparer sa situation de salarié, même de niveau élevé, à celle de son père dans la mesure où celui-ci exerçait des responsabilités de patron. Devant la difficulté à comparer, il préfère donc se dire stable. Et là encore, il souligne qu'il fait bien partie du même milieu social : « eux pensent que l'on n'est pas du même milieu parce que je gagne beaucoup d'argent, mais je pense qu'on est du même milieu social, tout à fait ». On a ainsi affaire à un cas de figure très répandu dans la période historique couverte par FQP, où de nombreux enfants d'indépendant accèdent aux emplois de salariés comme stratégie de reconversion (« changer pour se maintenir » comme le disait Pierre Bourdieu), ce qui n'est pas forcément assorti d'un sentiment net de mobilité ascendante. Soulignons que le salaire ne compense pas ce qui est perçu comme une perte de prestige lié au statut d'indépendant.

Un autre cas de sous-estimation de la trajectoire concerne quelques personnes objectivement stables mais qui se perçoivent en mobilité descendante. Un chauffeur poids lourd, par exemple, s'estime en légère descente sociale par rapport à son père maçon OHQ. C'est la perception de son métier qui guide son classement : même s'il appartient au groupe des ouvriers, il n'a pas comme son père de qualification ouvrière reconnue. Il juge cependant sa situation matérielle meilleure parce que, déclare-t-il, « je vis bien, j'ai un pavillon, je n'ai pas de crédits, j'ai deux voitures... ». Mais l'amélioration des conditions de vie ne compense pas ce qu'il perçoit comme un déclassement professionnel. À nouveau, les revenus apparaissent moins importants que le prestige du statut, attaché ici à la corporation professionnelle. Dans certains cas, la précarité de la situation actuelle intervient comme un facteur supplémentaire : ainsi, cette femme, agent de cuisine dans une cantine qui se juge moins bien classée que son père maçon. Elle précise qu'elle a accédé à son emploi après plusieurs « contrats-emploi-solidarité », et qu'elle subvient seule aux besoins de ses cinq enfants. C'est cette situation globale difficile qui explique ce sentiment de déclassement. L'évolution actuelle des emplois d'ouvriers, avec entre autres la perte de poids des qualifications traditionnelles, le développement d'emplois d'ouvriers moins spécifiques et l'expansion de la précarité est susceptible à terme de donner de plus en plus d'importance à cette appréciation amère de la trajectoire¹³.

Les cas de trajectoires sur-estimées sont, nous l'avons vu, plus rares. Il s'agit en général d'une stabilité objective, perçue comme une mobilité ascendante. Intervient le fait, déjà pointé, que l'appréhension de sa propre situation est un jugement global qui ne se limite pas à la profession stricto sensu. Évoquons par exemple, cette gardienne d'immeuble, fille d'ouvrier, qui est objectivement stable. Pourtant, elle estime être sortie du milieu ouvrier (même si son conjoint est lui-même ouvrier) et appartenir aux classes moyennes (tout en déclarant 700 € par mois et par ailleurs mener « une vie assez modeste »). Ses propos laissent à penser que ce décalage s'explique par son environnement de travail et de vie, un quartier chic du centre de

¹³ Pour une synthèse récente, cf. Jean-Pierre Molinari, 2004

Paris. Intervient aussi le fait qu'elle estime son travail moins dur que celui de ses parents, et aussi de son conjoint et de ses frères et sœurs. Dans ce cas ce n'est pas le prestige de la profession en tant que telle qui l'emporte, mais la comparaison avec l'entourage. Un autre cas est celui de cette enseignante d'allemand en collège, dont le père était expert comptable en entreprise et la mère inactive et qui se déclare pourtant en ascension sociale. On retrouve ici cette tendance des personnes instruites à s'estimer davantage, toutes choses égales par ailleurs, en ascension sociale. De plus, cette femme divorcée met en avant son autonomie et son salaire, et se réfère à la situation maternelle pour se placer. Intervient aussi, dans cette évaluation positive, le fait d'avoir choisi, pour une part, la situation actuelle, comme nous l'avons noté précédemment. C'est très clair dans un autre cas, celui d'un ancien maçon, comme son père, qui est devenu menuisier après avoir suivi une formation pour acquérir le CAP bois. S'il juge sa situation supérieure à celle de ses parents, c'est parce que cette formation supplémentaire lui a permis d'accéder au métier souhaité, qu'il valorise du même coup davantage.

3. Interroger les modes habituels d'appréhension de la mobilité

L'examen de ces quelques cas de décalages entre les modes de classement des individus ainsi que la façon dont ils évaluent leur trajectoire, et la mobilité « objective » amène à pointer un certain nombre de limitations inhérentes aux approches externes classiques de la mobilité sociale, ainsi que, plus largement, certains de leurs présupposés implicites.

3.1. Interroger la logique des classements sociaux

Tout d'abord, les entretiens éclairent la difficulté de l'exercice consistant à comparer son emploi actuel à celui de son père au moment où l'on a soi-même arrêté ses études, ce sur quoi reposent les mesures classiques de la mobilité sociale.

Si l'intitulé de cette question est justifié par l'idée d'appréhender le milieu dans lequel les personnes ont grandi, la comparaison qu'elle suggère va être plus ou moins délicate (et entachée d'erreur) selon l'âge des répondants : elle porte sur une période de temps très éloignée pour les plus âgés, tandis que pour les plus jeunes, elle est immédiate. Plusieurs d'entre eux soulignent la difficulté de comparer deux époques différentes : « c'est délicat parce que c'est plus la même vie ». Il est difficile de faire la part, ici, entre une réelle différence dans les situations sociales d'une génération à l'autre et dans la manière de l'appréhender. La tendance observée, au niveau statistique comme dans les entretiens, des personnes plus âgées à se juger plus souvent en mobilité ascendante reflète sans doute en partie l'amélioration globale du niveau de vie. Il peut s'agir aussi de ce qui serait « simplement » un effet de l'âge (et de la mémoire), venant biaiser les déclarations, biais couramment observés dans les enquêtes de ce type (cf. Baudelot, 1990). De plus, la réponse invite

les personnes à comparer des situations ponctuelles ; or cette comparaison peut être brouillée par la dynamique des deux trajectoires ainsi comparées.

Par ailleurs, on demande aux enquêtés de comparer, entre leur père et eux-mêmes, le niveau ou le statut de l'emploi, ce qui n'est pas toujours immédiat, et de les situer sur une échelle uni-dimensionnelle : c'est le principe même des tables de mobilité sociale, et des notions afférentes de mobilité ascendante et descendante. Plusieurs difficultés se présentent alors. La diversité des statuts ainsi que la hiérarchie entre les métiers rendent difficile tout jugement unidimensionnel et des critères variés interviennent, qui, en outre, peuvent évoluer dans le temps. Un menuisier peut penser que son métier est plus prestigieux que celui d'un maçon, une enseignante s'estimer dans une position plus élevée que les autres cadres salariés, un chauffeur se juger moins qualifié qu'un maçon très qualifié. Se mêlent ici la représentation sociale des qualifications au sein d'un même groupe professionnel et la hiérarchie du prestige des professions. Nos entretiens rejoignent les analyses de Christine Chambaz (et al., 1998) pour souligner qu'au-delà du salaire, interviennent des critères comme la stabilité de l'emploi, la considération qu'on lui prête, l'autonomie dans le travail ou le plaisir qu'on a à l'exercer. Monter dans « l'échelle » des professions revêt alors un sens qui peut varier sensiblement selon les individus et qui ne recoupe pas forcément ce que postulent les sociologues de la mobilité. De fait, les personnes contextualisent toujours l'évaluation qu'elles font de leur profession et de leur mobilité : elles tiennent compte de la dimension strictement professionnelle du statut ou de l'emploi (conditions de travail plus ou moins dures, environnement socioprofessionnel, rapports humains et autonomie...) ; elles prennent aussi en compte le train de vie que l'emploi autorise, et donc la situation matérielle (le pouvoir d'achat est souvent invoqué comme critère de comparaison), souvent matérialisée par le fait d'être (ou non) propriétaire. Comme le montrent d'autres analyses (Bréchon, 2003), la façon de se classer socialement est moins liée à l'appartenance professionnelle précise qu'à l'évaluation syncrétique du mode de vie.

Ceci inclut les fréquentations sociales - « on ne fréquente pas du tout le même milieu social »- , ou encore des valeurs partagées : « oui (même milieu social), on n'a aucune différence dans nos conceptions de la vie, on a les mêmes valeurs », dit cette femme médecin fille de biologiste ; de même, « oui je me sens du même niveau social quand je donne l'éducation de mes enfants » dit cette femme en mobilité ascendante (assistante commerciale, père puisatier-maçon). Certains enquêtés évaluent leur trajectoire en comparant le bonheur, ou du moins la qualité globale de vie de leurs parents à la leur : on insiste sur le fait que la vie est moins dure, ou encore on se sent mieux lotis qu'eux « par rapport à l'intérêt que j'ai de mon métier ». Tous ces éléments convainquent de ce que l'évaluation de la trajectoire se fonde sur l'ensemble des opportunités offertes par telle ou telle position sociale : quand les enquêtés ont l'impression de vivre comme leurs parents, ils auront tendance à se considérer comme stables quelle que soit leur trajectoire objective.

Enfin, l'appréciation de sa propre situation n'est pas strictement individualiste ; la personne prend en compte la situation du conjoint, et parfois des frères et sœurs. De plus, si la question est (dans FQP) posée par rapport au père, les entretiens montrent que les femmes (les femmes seulement) ont tendance à évaluer leur propre mobilité

par rapport à leur mère, souvent inactive (dans les générations plus anciennes), ce qui les conduit souvent à s'estimer en promotion sociale du seul fait de leur activité (voir notamment Baudelot et Gollac, 2003). Les personnes ne comparent donc pas des professions mais des milieux sociaux qui peuvent être perçus dans le cadre d'une lignée paternelle mais aussi maternelle.

En conclusion, les décalages entre mobilité subjective et mobilité objective s'expliquent par le fait que les personnes n'évaluent pas leur propre situation en se fondant seulement, comme le font les sociologues de la mobilité, sur la profession occupée à l'instant t. Ceci vaut pour d'autres dimensions telles que la satisfaction au travail, qui résulte également d'un grand nombre de facteurs et pas seulement des conditions de travail objectives, comme le montrent les analyses de Christian Baudelot et Michel Gollac (2003). L'observation externe est en l'occurrence réductrice. D'ailleurs, à la question « diriez vous que le métier est l'élément principal de votre réussite sociale et professionnelle », 55% des répondants répondent négativement (les autres facteurs jugés également ou plus importants sont par ordre de fréquence la famille, les amis, puis les loisirs). Notons que les personnes en mobilité descendante sont un peu plus nombreuses à considérer que le métier n'est pas ce qui est le plus important dans la vie. Cette relation s'observe également avec la variable exprimant la mobilité subjective. On peut considérer qu'il y a là une manifestation « de réduction de la dissonance »¹⁴ puisque ces individus ont moins bien « réussi », même si la définition de la réussite n'est pas univoque : « il faudrait définir le mot réussir » souligne un artiste, mais aussi, dans des termes proches, de nombreux salariés -« tout dépend de ce que vous entendez par réussir ».

3.2. Interroger certains présupposés des approches externes de la mobilité sociale

Cette analyse invite à prendre un peu de recul par rapport à la façon habituelle de traiter les questions de mobilité sociale. Dans ce champ comme dans tous les autres, un certain nombre de présupposés informent les analyses. Les sociologues font l'hypothèse 1) que l'on peut appréhender « objectivement » les positions sociales (à travers des nomenclatures qui dessinent une échelle sociale) et les ordonner raisonnablement, 2) que la profession est une mesure centrale de la position sociale, d'où une assimilation implicite entre mobilité professionnelle inter-générationnelle et mobilité sociale, 3) que tous les individus sont mus par la volonté de s'élever dans l'échelle sociale. Une approche tenant compte des représentations des individus, amène à questionner cette façon de voir ; mais il n'y a pas là qu'un problème de métrique dans l'appréhension des positions sociales. Car il convient de questionner également, d'un point de vue plus théorique, la problématique qu'impose plus ou moins implicitement l'école dominante de la mobilité sociale, à savoir une référence à une société où régnerait une mobilité parfaite comme archétype d'une société juste, faisant de la fluidité sociale la mesure de la justice de la société (Swift, 2004). Cette

¹⁴ En psychologie sociale, la réduction de la dissonance désigne le processus par lequel les individus adaptent leur lecture et leur interprétation du monde à la réalité

référence est conforme à l'idéologie méritocratique : dès lors que l'on postule que les « mérites » sont également répartis dans tous les groupes sociaux, la fluidité sociale constitue une norme. Mais ceci suppose que les individus les moins bien placés sur l'échelle sociale, dès lors qu'ils sont « méritants », vont tous être désireux de s'élever, évinçant les moins méritants des groupes plus haut placés¹⁵. Toute immobilité sociale signifierait alors des obstacles injustes, venant contrarier ces ambitions universellement partagées. On peut se demander si cet implicite n'est pas à la fois quelque peu teinté d'ethnocentrisme (de la part des sociologues), peut-être daté et assurément porteur d'une certaine conception de la justice.

Tout d'abord, nous avons vu que les individus définissent leur position sociale à l'aune de critères plus variés que la seule profession. La mobilité sociale ne se réduit pas alors à la mobilité professionnelle : on peut, d'une génération à l'autre, changer de milieu professionnel sans avoir le sentiment de changer de milieu social.

Outre que les jugements sont marqués par une pluralité de facteurs, des « préférences » non réductibles à des considérations linéaires de prestige ou de salaire peuvent prendre la forme de préférence individuelle... pour l'immobilité¹⁶. Par exemple, un enfant d'agriculteur peut préférer devenir lui-même agriculteur plutôt que (forcément) de devenir cadre supérieur (et ce, comme le montrent Baudelot et Gollac, même s'il n'est pas par ailleurs satisfait de sa situation de travail). Et s'il est plus aisé financièrement, il pourra alors considérer qu'il a réussi et se juger en mobilité ascendante. Ce qui apparaît important, pour les individus, c'est d'accéder à une position offrant davantage d'opportunités ; et ces gains en opportunités concrètes comptent davantage que la fluidité sociale abstraite des sociologues. À cet égard, nous l'avons évoqué, l'amélioration globale des conditions de vie d'une génération à l'autre engendre un sentiment de promotion, majoritaire encore aujourd'hui. Si les individus se sentent globalement « mieux lotis » que leurs parents, alors ils auront tendance à juger leur trajectoire ascendante, même s'ils doivent cette amélioration à la croissance économique et non à une élévation dans l'échelle des emplois. Autrement dit, il peut y avoir derrière la « permanence des positions », un « changement des conditions » (Coutrot, 2002), et ce sont les individus qui sont les mieux placés pour les percevoir. Il est donc pertinent de les interroger.

Il y a là un décalage par rapport à l'optique abstraite de la sociologie de la mobilité sociale, qui prend soin d'épurer ses analyses de cette mobilité structurelle, pour se centrer sur la seule mobilité nette (nette des changements structurels). Si cette abstraction est légitime en la matière, comme dans toute démarche scientifique, elle ne doit pas faire oublier que la mobilité structurelle, permise par les évolutions économiques globales, n'est pas une composante accessoire de la mobilité sociale¹⁷,

¹⁵ Un présupposé (encore) plus implicite serait que les individus en mobilité ascendante y « gagnent » en bien-être individuel. Or une recherche britannique récente (Marshall et Firth, 1999) montre, sur la base de l' « International Social Justice Project », que la satisfaction déclarée par les individus, globale et dans les différents domaines de leur vie, ne semble pas affectée par une trajectoire ascendante, stable, ni même descendante

¹⁶ Ceci n'empêche pas les individus d'adhérer au principe d'égalité des chances et aussi de vouloir une société plus juste. Pour une discussion voir Michel Forsé et Maxime Parodi (2004).

¹⁷ Ce que reconnaissent aujourd'hui les spécialistes, cf. Richard Breen (2004)

mais détermine ce qui « compte comme mobilité » aux yeux des individus. À ce niveau, on pourrait dire que la mobilité subjective est toujours « brute », jamais dégagée de son contexte structurel.

4. Conclusion

Ces développements ne conduisent évidemment pas à contester l'intérêt des approches externes de la mobilité sociale, mais à souligner combien elles sont loin d'épuiser une analyse sociologique complète de ce phénomène, ce que reconnaissent actuellement certains spécialistes de la mobilité sociale comme John Goldthorpe (2000). Il défend aujourd'hui l'intérêt d'intégrer les attitudes qui sous-tendent la mobilité sociale : alors que les tentatives pour expliquer les évolutions de la mobilité sociale par des considérations macro-sociales, telles que l'hypothèse dite de l'« increasing merit selection », - les sociétés modernes devant, par une quasi « nécessité fonctionnelle », devenir de plus en plus mobiles et méritocratiques -, ont été clairement démenties, une piste heuristique pour progresser est de s'intéresser davantage aux stratégies individuelles (et également collectives) qui fondent les comportements, à condition de ne pas réduire ces stratégies à la poursuite de bénéfices seulement économiques.

Dans cette perspective, une meilleure compréhension de la « mobilité subjective » devient un enjeu scientifique essentiel. Cela constitue aussi un enjeu politique sans doute important dans les années à venir, où l'on peut prévoir, au vu des évolutions des structures d'emploi et des flux de diplômés, un volume grandissant de « déclassements » voire de mobilité descendante (Chauvel, 1998). Quoi qu'il en soit, la centralité de la profession comme base de l'évaluation de sa condition, est sans doute amenée à s'estomper, ses liens avec le diplôme, les salaires et les conditions de vie s'étant relâchés, ce qui doit entraîner chez les sociologues une remise à plat de l'appréhension traditionnelle des catégories sociales, des classements sociaux et des analyses de la mobilité.

Enfin ces discussions revêtent également une dimension idéologique. La problématique de la mobilité sociale invite à évaluer la justice d'une société à l'aune du volume de la mobilité nette et se place ainsi du côté de l'égalité des chances. À l'inverse, les individus valorisent avant tout leur situation concrète et se placent plus volontiers du côté de l'égalité des conditions. Si cette référence à l'égalité des chances se comprend dans une société méritocratique, elle ne doit pas faire oublier aux sociologues que l'analyse des inégalités de conditions est tout aussi importante.

Références :

- Attias-Donfut, C., Wolff, F.-C., 2001. La dimension subjective de la mobilité sociale. *Population* 56 (6), 919–958.
- Baudelot, C., 1990. L'âge rend-il plus savant? Un exemple de biais de réponses dans les enquêtes. In: *Populations, Mélanges en l'honneur de J. Desabie*. INSEE, Paris.
- Baudelot, C., Establet, 2000. *Avoir 30 ans en 1968 et en 1988*. Seuil, Paris.
- Baudelot, C., Gollac, M., 2003. *Travailler pour être heureux?* Fayard, Paris.
- Boltanski, L., Thévenot, L., 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard, Paris.
- Bourdieu, P., 1993. Les contradictions de l'héritage. In: *La misère du monde*. Seuil, Paris.
- Bréchon, P., 2003. *Les valeurs des français*. Colin, Paris.
- Breen, R., 2004. *Social Mobility in Europe*. Oxford University Press, Oxford.
- Chambaz, C., Maurin, E., Torelli, C., 1998. L'évaluation sociale des professions en France. *Revue Française de Sociologie* XXXIX (1), 177–226.
- Chauvel, L., 1998. *Le destin des générations*. PUF, Paris.
- Coutrot, L., 2002. Les catégories socioprofessionnelles : changement des conditions, permanence des positions? *Sociétés Contemporaines*, 45-46 (107-129).
- Cuin, C.-H., 1993. *Les sociologues et la mobilité sociale*. PUF, Paris.
- Dalbert, C., 1999. The World is More Just for Me than Generally. *Social Justice Research* 12 (2), 79–98
- Desrosières, A., Thévenot, L., 1988. *Les catégories socioprofessionnelles*. La Découverte, Paris.
- Dubet, F., 2005. Propositions pour une syntaxe des sentiments de justice dans l'expérience de travail. *Revue Française de Sociologie* 46 (3), 495–528.
- Dubois, N., 1994. *La norme d'intériorité et le libéralisme*. PUG, Grenoble.
- Durand, C., Durand, M., 1972. *De l'OS à l'ingénieur, carrières ou classe sociale*. Éd. ouvrières, Paris. Forsé, M., Parodi, M., 2004. *La priorité du Juste*. PUF, Paris.
- Gaulejac (de), V., 1987. *La névrose de classe*. Hommes et Groupes éditeurs, Paris.
- Goldthorpe, J.H., 1980. *Social Mobility and Class Structure in Modern Britain*. Clarendon Press, Oxford.
- Goldthorpe, J.H., 2000. *On Sociology: Numbers, Narratives and the Integration of Research and Theory*. Oxford University Press, Oxford.
- Goux, D., Maurin, É., 1997. Destinées sociales : le rôle de l'école et du milieu d'origine. *Économie et Statistique* (306), 13–26.

- Lorenzi-Cioldi, F., 2002. Les représentations des groupes dominants et dominés. PUG, Grenoble.
- Marshall, G., Firth, D., 1999. Social mobility and personal satisfaction : evidence from ten countries. *British Journal of Sociology* (50- 1), 28–48.
- Memmi, D., 1996. Les déplacés. Travail sur soi et ascension sociale. *Genèses* (24), 57–80. Merlié, D., 1994. Les enquêtes de mobilité sociale. PUF, Paris.
- Molinari, J.-P., 2004. Ouvriers, classe ouvrière : entre déclin et redéploiement. In: Bouffartigues, P. (Ed.), *Le retour des classes sociales*. La Dispute, Paris, pp. 75–92.
- Runciman, G., 1966. *Relative Deprivation and Social Justice*. Routledge, Londres.
- Swift, A., 2004. Would Perfect Mobility be Perfect? *European Sociological Review*. 20 (1), 1–11.
- Thélot, C., 1982. *Tel père, tel fils?* Dunod, Paris; dernière édition : 2004, Hachette. Pluriel, Paris.
- Vallet, L.-A., 1999. Quarante ans de mobilité sociale. *Revue Française de Sociologie*, 40 (1), 5–64.